



Registre Public d'Accessibilité : Collège Paul Langevin





Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Ce document donne des informations
sur l'accessibilité de l'établissement.

Les informations sont utiles
pour les personnes en situation de handicap.



Table des matières

Introduction Page 2

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ? ... Page 2

1. Informations sur l'établissement Page 4

a) Coordonnées Page 4

b) Responsable d'accessibilité Page 4

c) Consultation du registre public
d'accessibilité Page 5

2. Accessibilité de l'établissement Page 6

a) Formation du personnel d'accueil aux
différentes situations de handicap Page 6

b) Matériel adapté Page 7

3. Certaines prestations ne sont pas accessibles Page 8

a) Entrées - Ensemble des bâtiments
(B01,B02,B03) Page 8

b) Étages - Bâtiments Externat/
Restauration (B02,B03) Page 9



1. Informations sur l'établissement

a) Coordonnées

- Nom de l'établissement : Collège Paul Langevin (Piennes)
- N° SIRET : 19541332300013
- Adresse : 13 Rue Jean Moulin, 54490 Piennes, France
- Gestionnaire : Département de Meurthe et Moselle

b) Responsable d'accessibilité



- Nom du contact : Rébecca ADAM



- Mail : ce.0541332@ac-nancy-metz.fr



- Téléphone : 03 82 21 92 34



- Nom du contact : Théophile DEMANGEAT



- Mail : tdemangeat@departement54.fr



• Téléphone : 03 83 94 56 74

c) Consultation du registre public d'accessibilité



Accueil



Site Internet



2. Accessibilité de l'établissement



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

  Non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

  Oui

a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

  Non

Le personnel sera formé.

  Oui



b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté soumis à un contrôle réglementaire.



Non



3. Certaines prestations ne sont pas accessibles

a) Entrées - Ensemble des bâtiments (B01,B02,B03)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2030



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Non

Commentaires :

Bâtiment Administration : accès unique par des 3 marches montantes.

Bâtiment Externat : accès par des 6 ou 10 marches montantes.

Bâtiment Restauration : accès unique par 1 marche montante.



b) Étages - Bâtiments Externat/Restauration (B02,B03)



- Ce service sera accessible le : 31/12/2030



- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :



Non

Commentaires :

- Bâtiment Administration : accès uniquement par des escaliers (absence d'ascenseur). Espaces situés aux étage : espaces pédagogiques.

- Bâtiment Restauration : accès uniquement par des escaliers (absence d'ascenseur). Espaces situés à l'étage : self, salle de repas et sanitaires.